Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260605-DCM2026050602B-DE

commune de BOHARS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MADEC, Maire.

DCM2026/05.06.02

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 25
Votants : 26
Procurations : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Etaient présents : Jean-Luc MADEC, Jean-Yves L'HOSTIS, Morgane BALCON, Arnaud BAUDOUIN, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Christine FRANCES, Caroline MORVAN, Stéphanie DUPONT, Sylvia CHAFFARA, Elisabeth LE GOFF, Caroline LEMAIRE, Jean-Marc MEVEL, Yvonne MADEC, Armel GOURVIL, Myrtil CARBILLET, Jean-Philippe AUDIC, Yann LE GALL, Anna EDELMAYER, Alexandre LAVIE, David MORVAN, Jean-Yves TREBAOL, Raymond LE GOUEFF, Claire BELMONT et Mathias BOLLAERT.

Absents excusés et représentés : Maurice JOLY, Auriane ISIDORO (procuration donnée à Jean Philippe AUDIC)

A été élue secrétaire de séance : Elisabeth LE GOFF

OBJET VALIDATION DE LA CHARTE D'UTILISATION DU VÉHICULE COMMUNAL

Rapporteur : Jean Yves L'HOSTIS

Dans le cadre de l'acquisition du véhicule communal Renault Trafic Grand Evolution destiné aux besoins des services municipaux, des associations communales ainsi qu'au transport des aînés, il convient de formaliser les conditions de mise à disposition et d'utilisation de ce véhicule.

La charte annexée a pour objet de définir :

- Les modalités de réservation et d'utilisation du véhicule ;
- Les conditions d'autorisation de conduite ;
- Les obligations des conducteurs ;
- Les règles de sécurité et de responsabilité ;
- Ainsi que les modalités de gestion du service de transport des aînés.

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260605-DCM2026050602B-DE

Cette charte vise à garantir une utilisation sécurisée, organisée et équitable du véhicule communal.

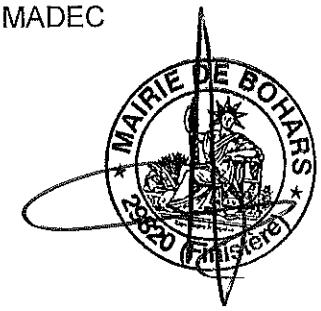
Annexe 2 Charte d'utilisation du véhicule communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité la charte d'utilisation du véhicule communal. (24 voix pour contre 3 abstentions) .

La secrétaire de séance
Elisabeth LE GOFF

Fait en mairie le 11 juin 2026
Pour extrait certifié conforme
Le maire,

Jean Luc MADEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.